



Paris, le 12 juin 2012

N° Réf : CODEP-DEP-2012-028800

**Monsieur le Président du groupe permanent d'experts pour les équipements sous pression nucléaires**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
3, place Paul Bec  
CS 39538  
34961 Montpellier Cedex 2**

**Objet : révision du guide relatif à l'évaluation de la conformité des ESPN**

**Réf.** : [1] lettre Dép-DEP-0766-2008 du 29 décembre 2008

Monsieur le président,

À la suite de la publication de l'arrêté du 12 décembre 2005 relatif aux équipements sous pression nucléaires (ESPN), dit « arrêté ESPN », un groupe de travail de la commission centrale des appareils à pression (CCAP) a été créé lors de la séance du 26 septembre 2006 de la section permanente nucléaire (SPN) de la CCAP afin d'élaborer un guide relatif à l'évaluation de la conformité des ESPN.

Lors de la séance du 4 décembre 2008, ce groupe de travail a présenté le résultat de ses travaux à la SPN qui a proposé d'adopter le projet de guide [1], considérant également qu'il pourrait être révisé en fonction de la période d'application, en cohérence avec le guide d'application de l'arrêté ESPN.

Considérant que le retour d'expérience des premières années d'application de l'arrêté ESPN avait mis en avant la nécessité d'apporter des compléments au guide relatif à l'évaluation de la conformité des ESPN, l'ASN a mis en place fin 2010 un groupe de travail afin d'élaborer une nouvelle version de ce guide. Le groupe de travail ainsi créé avait pour objectif d'intégrer dans le guide l'ensemble des réflexions ayant eu lieu depuis l'entrée en application de l'arrêté ESPN en vue de clarifier les actions à mener dans le cadre de l'évaluation de la conformité des équipements.

Le groupe de travail a réuni des membres représentant différentes parties prenantes concernées par l'évaluation de conformité des ESPN (fabricants et organismes notamment). Sous le pilotage de l'ASN, il s'est réuni régulièrement entre l'automne 2010 et mi 2012 et a permis d'élaborer un projet révisé de guide relatif à l'évaluation de conformité des ESPN.

Ce guide a été rédigé dans l'optique de traiter des aspects génériques liés à l'application de l'arrêté ESPN en matière d'évaluation de conformité. La question de l'application des dispositions ayant fait l'objet de révision aux équipements dont l'évaluation de conformité est déjà entamée n'est pas mentionnée dans le guide et fera l'objet d'un examen au cas par cas par l'ASN. Le guide n'évoque également pas le cas de la qualification technique qui sera examiné dans un cadre dédié.

Avant de publier la version révisée de ce guide, je vous prie de bien vouloir me faire connaître les remarques du groupe permanent d'experts pour les équipements sous pression nucléaires que vous présidez sur les évolutions apportées à ce guide.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le président de l'ASN et par délégation,  
Le directeur général adjoint,

Sophie Murlon